



Les voiles de la Flotte

16-17-18 Aout

2024

Semaine de la voile de
l'île de Ré à La FLOTTE

**CLASSE
HABITABLE OSIRIS**

16 Aout

14h Régate1-18h apéritif

17 Aout

14h Régate2-20h diner équipages

18 Aout

15h Régate3-18h remise des prix



Inscription en ligne www.cnlf.org

regatescnlf@gmail.com - 05 46 09 97 34 (10-12h)

CERCLE NAUTIQUE DE LA FLOTTE



Deuxième édition des Voiles de la Flotte sur l'île de Ré

Ce qu'il faut savoir !



Programme des 3 jours de courses à La Flotte et St Martin :

Vendredi 16 août 2024 : Régate Trophée Groupe SARRION

13h - Briefing des skippers sur l'eau.
(Instructions du parcours)

14h – Départ première course dans le pertuis breton. Un parcours construit à disposition du Comité de course.
Départ face au port de La FLOTTE et arrivée devant le port de St MARTIN

17h - Retour des bateaux au port de SAINT MARTIN. Accueil au YACHT CLUB DE St MARTIN.

18h - Résultats, remise des prix de la régata du jour sur la terrasse du YACHT CLUB. Apéritif des équipages

TOUS LES BATEAUX RESTENT POUR LA NUIT AU PORT DE SAINT MARTIN



Samedi 17 août 2024 : Régate Mairie de la Flotte et SNSM

13h - Accueil et briefing terrasse YACHT CLUB.

14h – Départ deuxième course dans le pertuis breton. Un ou deux Parcours construit à disposition du Comité de course. **Départ devant le port de ST MARTIN et arrivée face au port de la FLOTTE.**

18h - Retour des bateaux au port de La Flotte. Accueil des équipages par les GAILLARDS du PERTUIS avec des chants marins

19h - Résultats, remise des prix et apéritif sur la terrasse du CNLF.

20h - Dîner organisé pour les équipages : soirée antillaise sur la terrasse du CNLF.

19h - Fermeture de la porte du port de la Flotte.

Dimanche 18 août 2024 : Régate sponsorisée par Motte Marine île de Ré.

14h - Briefing sur la terrasse du CNLF.

15h - Départ troisième course. Un parcours construit à disposition du Comité de course.
Départ et retour face au port de la Flotte.

17h - Retour au port de La Flotte.

18h - Résultats sur la terrasse du CNLF. Remise des prix et trophées. Apéritif de clôture

Deuxième édition des Voiles de la Flotte sur l'île de Ré

Ce qu'il faut savoir !



Avis de course

Avec le concours du CNLF et du YCSM

1. ORGANISATION :

La deuxième édition des voiles de La Flotte sur l'île de Ré est organisée conjointement par le CNLF et le YCSM affiliés à la Fédération Française de Voile **du vendredi 16 au dimanche 18 août 2024**. L'organisation sur l'eau est confiée au CNLF.

Les départs et les courses se dérouleront proche des côtes du Pertuis Breton, entre le pont de l'île et le Fiers d'Ars, et permettront à de nombreux spectateurs de bénéficier du spectacle.

2. REGLES APPLICABLES :

- Les règles de course à la voile FFV 2021/2024
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile
- Les règles du guide 2022 Formule 5A OSIRIS habitable de la FFV
- Les règles des classes concernées pour les bateaux
- Les instructions de course, leurs annexes et leurs avenants
- Le présent avis de course

3. CLASSES ADMISES ET EQUIPAGES :

- Tous types de bateaux répondant à un classement OSIRIS, plus voiles de tradition.
- Une classe monotype sera mise en place s'il y a plus de 5 bateaux (ex : J70, J80, surprise, Tofinou, etc..)
- Chaque membre d'équipage devra présenter sa licence sportive compétition ou sa licence pratiquant avec un certificat médical.

4. STATIONNEMENT DES BATEAUX :

Tous les bateaux seront amarrés le vendredi soir au port de St Martin.

Une navette sera mise en place pour chercher et ramener les équipages sur La Flotte.

Le samedi soir dans le port et l'avant-port de la Flotte pour les bateaux ayant un tirant d'eau inférieur à 1,70m. Les bateaux à grand tirant d'eau mouilleront sur les bouées départementales, ou sur les places visiteurs de l'avant-port.

5. BOURSE DES EQUIPIERS :

Le site vogavecmoi.com est désigné bourse aux équipiers officielle de l'événement. En vertu de ce partenariat, les propriétaires recherchant des équipiers et qui publieront une annonce sur le site vogavecmoi.com bénéficieront de la gratuité du service jusqu'à la fin des régates.

Les annonces des propriétaires seront diffusées sur ce lien : [cliquez ici](#)

Les annonces des équipiers disponibles sur celui-ci : [cliquez ici](#)

Deuxième édition des Voiles de la Flotte sur l'île de Ré

Ce qu'il faut savoir !

Processus pour diffuser votre annonce et bénéficier de la gratuité :

- 1°) Vous inscrire gratuitement sur vogavecmoi.com en [cliquant ici](#)
- 2°) Publier votre annonce concernant la participation à l'événement référencé « La semaine de la voile à l'île de Ré » en [cliquant ici](#) - ([vidéo explicative](#))
- 3°) Après vérification de votre inscription auprès des organisateurs, votre profil sera activé gratuitement pour que vous puissiez contacter les équipiers ayant répondu à votre annonce ou contacter les équipiers recherchant un embarquement. En cas de difficulté (7j/7) contact@vogavecmoi.com.

6. PUBLICITE :

Art 2.2 FF Voile : Aucun bateau ne doit porter une publicité pour des boissons alcoolisées et/ou du tabac.

Art 20.3 e (code publicité ISAF) Les coureurs peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

7. INSCRIPTION

Directement sur notre site

[Les Voiles de La Flotte 2024 - Cercle Nautique de La Flotte - Site officiel \(cnlf.org\)](#)

Nous vous remercions de nous retourner par mail sur regatescnlf@gmail.com:

- Les licences pour les skippers et équipiers (+ autorisation parentale pour les mineurs)
- Le certificat de jauge Osiris de votre bateau
- La police d'assurance du bateau

Le CNLF tient à la disposition des participants non licenciés à l'année, des licences temporaires à la journée ou pour 4 jours consécutifs.

Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au **15 août 2024 à 12h** par le CNLF, les dossiers d'inscription doivent être accompagnés du paiement du montant des droits d'engagement. Le CNLF se réserve la possibilité de limiter le nombre de bateaux, les inscriptions étant enregistrées par ordre d'arrivée.

8. DROITS D'INSCRIPTION :

Les frais d'inscription du bateau sont de **60 euros pour les 3 jours**. Ces droits comprennent la participation à toutes les régates.

Un forfait de **40 euros** par personne comprenant : 1 diner équipage et 3 apéritifs.

La totalité du règlement devra être effectué au moment de l'inscription.

Ne sont pas pris en charge :

- L'hébergement
- La tarification des 2 nuitées aux ports.

Attention à bord : Il est indispensable de prévoir de l'eau, de la nourriture, une tenue de mer adaptée, (Port obligatoire de vêtements à flottabilité intégrées), la VHF pour la communication des modifications de parcours ou des consignes de sécurité, des gants, etc...

Deuxième édition des Voiles de la Flotte sur l'île de Ré

Ce qu'il faut savoir !

9. PROGRAMME DES COURSES :

- Vendredi 16 août 2024 : 14h00 à disposition du Comité de Course.
- Samedi 17 août 2024 : 14h00 à disposition du Comité de Course.
- Dimanche 18 août 2024 : 15h00 à disposition du Comité de Course.

Le comité de course indiquera le parcours à effectuer.

10. CLASSEMENTS :

Toutes les courses sont de coefficient 1. La régates est officialisée si au moins une course a été validée.

Toutes les courses seront prises en compte pour le classement général.

11. REMISE DES PRIX :

Des prix seront décernés chaque jour de régates en fin de journée :

- Classement général brut et net
- Autres classements : non contractuels
 - Par classe
 - Équipes féminines,

Pour chaque régates, un prix sera remis par tirage au sort

12. INFORMATION :

Le PC Course et le Panneau Officiel sont visibles au CNLF. Le mât de pavillon pour les signaux faits à terre sera situé devant le CNLF ou sur le bateau comité de course. Les bateaux qui n'ont pas de numéros dans la voile doivent s'identifier le plus clairement possible (ex: nom ou numéro sur un cagnard ou tout endroit visible). Les bateaux qui abandonnent doivent avertir le Comité de Course par VHF. La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En participant à une épreuve dirigée selon les règles, chaque coureur accepte d'être régi par ces règles.

13. COMMUNICATION RADIO :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit pas effectuer de transmission VHF pendant qu'il est en course.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régates sous leur entière responsabilité. Le CNLF et le YCSM organisateurs des régates ne pourront être tenu pour responsables dans le cas de dommages de matériels ou de personnes, aussi bien avant, pendant ou après les régates.

Deuxième édition des Voiles de la Flotte sur l'île de Ré

Ce qu'il faut savoir !



Inscription en ligne sur le site :

Les Voiles de La Flotte 2024 - Cercle Nautique de La Flotte -
Site officiel (cnlf.org)

www.cnlf.org

Vous pouvez aussi nous contacter :

05 46 09 97 34 (10h à 12h) ou regatescnlf@gmail.com



Deuxième édition des Voiles de la Flotte sur l'île de Ré

Ce qu'il faut savoir !



